

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES CÔTES D'ARMOR

**EXTRAIT DU****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN****Séance du 14 septembre 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
1 <sup>er</sup> septembre 2022

Date d'affichage
16 septembre 2022

Objet de la délibération :

**Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno RAOULT, délégué communal auprès du Syndicat d'Adduction de l'Eau Potable du Kreiz Breizh-Argoat. Il rappelle que chaque année, le syndicat d'eau remet aux communes membres son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le Conseil Municipal doit valider avoir reçu communication de ce document et préciser qu'il est à la disposition des usagers en mairie.

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture et publication  
ou notification le

Après avoir oui la présentation de ce rapport par le délégué communal et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide avoir bien reçu cette information ;
- précise que le rapport est à la disposition du public en mairie.

Pour extrait conforme,

**Le Maire, Philippe LE JONCOUR**

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 14 septembre 2022.